



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

UBUNTU

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR UN MEILLEUR AVENIR

CADRE DE PROGRAMMATION-PAYS
DE L'ACDI POUR L'AFRIQUE DU SUD

Canada

UBUNTU TRAVAILLER ENSEMBLE POUR UN MEILLEUR AVENIR

CADRE DE PROGRAMMATION-PAYS
DE L'ACDI POUR L'AFRIQUE DU SUD

Dans la culture sud-africaine, *ubuntu* désigne la capacité d'exprimer la compassion, la justice, la réciprocité, la dignité, l'harmonie et l'humanité pour construire, préserver et renforcer la collectivité. *Ubuntu*, mot *nguni* originaire d'Afrique du Sud, désigne notre interdépendance, notre humanité commune et notre responsabilité les uns envers les autres, découlant des liens qui existent entre nous.

Avril 2004



Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

Téléphone :

(819) 997-5006 1 800 230-6349 (sans frais)

Ligne pour les malentendants et les personnes
ayant des difficultés d'élocution :

(819) 953-5023 1 800 331-5018 (sans frais)

Télécopieur : (819) 953-6088

Site Web : www.acdi.gc.ca

Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Avril 2004

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004

N° de catalogue CD4-14/2004F-PDF

ISBN 0-662-76640-7

Photo de la page couverture : Groutville, Afrique du Sud

© ACDI/Peter Bennett



Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Aperçu du programme bilatéral de l'ACDI en Afrique du Sud	2
CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT	3
Influence régionale	3
Stabilité économique	4
Une société foncièrement inégalitaire	5
La pandémie du VIH/sida	6
ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD	9
POURQUOI L'AFRIQUE DU SUD ?	10
CE QUE FAIT L'ACDI	10
Renforcement des capacités pour lutter contre le VIH/sida	10
Amélioration de la gouvernance	11
Accélération du développement rural	12
Promotion de la coopération régionale	13
Intégration de l'égalité entre les sexes, la lutte contre le VIH/sida et l'environnement	14

INTRODUCTION

En 2002, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Trésor public sud-africain ont entrepris un examen conjoint du programme bilatéral de l'Agence. Cet examen marquait le début d'un processus d'un an visant à développer un nouveau cadre de programmation-pays. Le présent document résume les futures orientations de la programmation de l'ACDI conformément au cadre de programmation-pays pour l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud possède déjà tout un éventail de politiques et de stratégies ainsi que les ressources qui lui permettent de

Le cadre de programmation-pays est un document de politique qui définit les domaines dans lesquels l'ACDI pourrait mener des interventions bilatérales en Afrique du Sud de 2003 à 2008. Il tient compte des priorités en matière de développement définies par le gouvernement sud-africain et constitue le programme pour le développement international de l'ACDI en Afrique du Sud. Il a été créé à la suite de nombreuses consultations au sein de l'ACDI et avec le gouvernement sud-africain ainsi qu'avec des partenaires canadiens et sud-africains.

progresser vers l'atteinte de ses objectifs de développement. Le pays doit partager son savoir et ses réalisations avec ses voisins africains pour le bénéfice et la stabilité de la région et du continent. Toutefois, l'Afrique du Sud reconnaît le besoin d'une assistance technique pour renforcer sa capacité de mettre en œuvre ses politiques et de fournir les services de base attendus à ses citoyens les plus démunis.

Le programme bilatéral de l'ACDI visera à :

- stabiliser et réduire l'incidence et les effets du VIH/sida;
- améliorer l'accès aux services sociaux dans le cadre des initiatives en matière de gouvernance;
- améliorer l'accès aux services techniques et organisationnels pour les petits exploitants agricoles;
- appuyer les initiatives sud-africaines qui contribuent à la stabilité et à la coopération dans la région.

L'égalité entre les sexes, la prévention du VIH/sida et la protection de l'environnement seront intégrées dans chaque intervention, étant donné l'incidence de ces questions sur le succès de la programmation en matière de développement.

Aperçu du programme bilatéral de l'ACDI en Afrique du Sud

	Renforcement de la prestation des services			Promotion de la stabilité et de la coopération dans la région
Secteur d'intervention	VIH/sida	Gouvernance	Développement rural	Partage du savoir
Principaux effets	Contribuer à réduire l'incidence et la prévalence du VIH/sida et ses effets sur les populations.	Contribuer à améliorer l'accès aux services de base pour les personnes démunies d'Afrique du Sud.	Contribuer à améliorer les services de base pour les petits exploitants agricoles d'Afrique du Sud.	Contribuer à augmenter le nombre d'initiatives sud-africaines qui participent à la stabilité et à la coopération dans la région.
Orientations du programme	Renforcement de la capacité des ressources humaines dans le secteur de la santé.	Interventions rapides et de courte durée, notamment les projets de coopération technique qui réduiront les obstacles et renforceront la prestation des services.		Développer et augmenter les activités des institutions sud-africaines participant au renforcement des capacités en Afrique du Sud.
	Renforcement des capacités institutionnelles des organisations non gouvernementales locales et des organisations communautaires.	Établissement de partenariats à long terme, par exemple dans les domaines du développement rural, de l'agriculture et de la gouvernance.		Appuyer des initiatives sud-africaines particulières dans le cadre d'une institution régionale.
	Promouvoir la recherche sur le VIH/sida et le partage de l'information.			
Thèmes transversaux : VIH/sida, égalité entre les sexes, environnement				

CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT

Dans la foulée des premières élections démocratiques menées en 1994, le gouvernement du Congrès national africain, dirigé à l'époque par le président Nelson Mandela, a élaboré des politiques visant à rejeter le legs de l'apartheid et à créer une société égalitaire et multiculturelle. Le gouvernement a particulièrement désigné la nécessité de réduire les inégalités et de renforcer la position des femmes au sein de la société pour réaliser son vaste programme de transformation.

Influence régionale

L'Afrique du Sud exerce une grande influence dans la région et sur le continent en raison de son régime démocratique solidement implanté, de sa force économique et de son développement avancé. L'Afrique du Sud est la source la plus importante d'investissements étrangers directs et le premier bénéficiaire en importance de l'investissement étranger direct de la région. Celui-ci, qui représentait en moyenne annuellement 21,7 millions de dollars durant les dernières années du système d'apartheid, a atteint, en 2001, 6,6 milliards de dollars. Il apporte un soutien important à la coopération économique et à l'assistance mutuelle dans la région. La politique étrangère de l'Afrique du Sud est principalement axée sur l'Afrique, bien que son rôle à l'échelle internationale ait sensiblement pris de l'importance ces dernières années.

Le président Thabo Mbeki a joué un rôle de premier plan dans la création et l'évolution du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), élaboré par des dirigeants africains. Les objectifs du NEPAD sont, entre autres, de promouvoir une saine gestion économique et politique, et il prévoit mettre sur pied des programmes pour corriger les lacunes, notamment dans l'infrastructure, l'éducation, et la santé. L'Afrique du Sud s'est également engagée à renforcer les institutions existantes telles la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine.



Stabilité économique

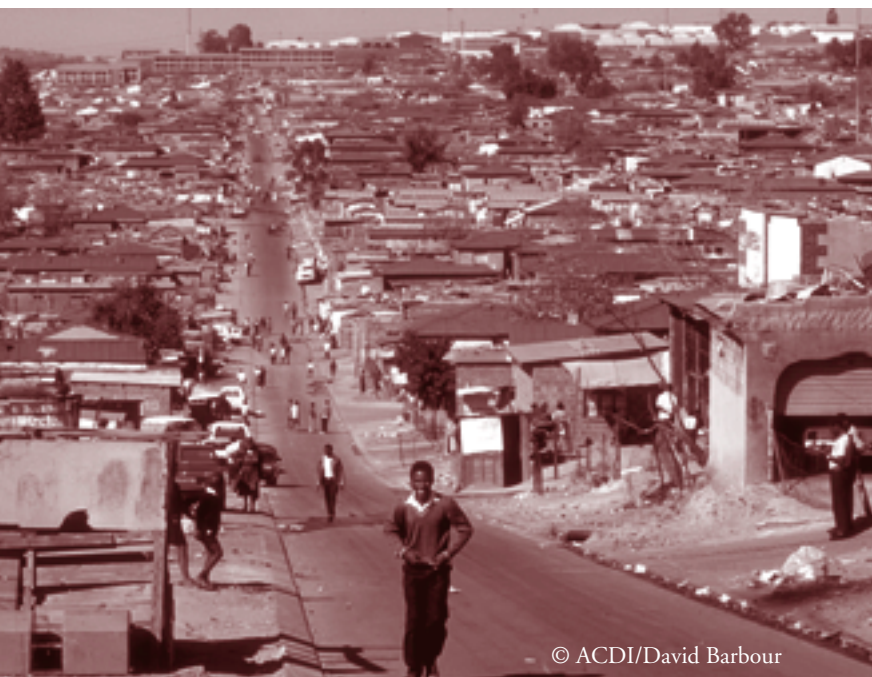
L'économie sud-africaine du post-apartheid connaît toujours des changements structurels et passe progressivement d'une économie fondée sur les ressources naturelles à une économie axée sur les services. Cette économie, intégrée pour la première fois dans l'économie mondiale, s'épanouit grâce aux services financiers, à une infrastructure et à une technologie de pointe, et à l'énergie fournie par d'abondantes ressources en charbon.

Depuis qu'elle a adopté un régime démocratique, l'Afrique du Sud a sensiblement réduit son déficit budgétaire, à moins de 3 % du

produit intérieur brut (PIB), par de saines mesures budgétaires et économiques. Le déficit financier est maîtrisé. Les recettes gouvernementales se sont également accrues de façon constante en raison d'une assiette fiscale en expansion. Les recettes accrues permettent d'augmenter les dépenses gouvernementales, notamment dans les services sociaux et d'éducation.

La croissance du PIB réel d'Afrique du Sud a oscillé entre 0,0 % et 3,4 % depuis 1995, ce qui est bien inférieur au pourcentage d'augmentation de 6 % prévu dans la stratégie de redistribution, d'emploi et de croissance du gouvernement. On constate un faible renouveau économique, mais il est peu probable qu'il soit suffisamment puissant pour réduire de beaucoup le taux de chômage établi à 40 %.

Le recensement de 2001 indiquait que de nombreux aspects de la vie se sont améliorés sous le régime démocratique. En moyenne, les Sud-Africains sont plus instruits, légèrement plus riches et mieux logés qu'en 1996. Les gens sont également plus nombreux à posséder un téléphone, un réfrigérateur, une radio, un ordinateur et une automobile.



© ACIDI/David Barbour

Une société foncièrement inégalitaire

Il existe pourtant des inégalités dans de nombreux aspects du développement humain, que ce soit dans la répartition du revenu et dans l'emploi ou dans l'accès aux services de base comme la santé, l'éducation et l'eau. Environ 50 % de la population vit sous le seuil national de la pauvreté et plus d'un tiers vit avec 2 \$ par jour ou moins.

Il existe essentiellement deux sociétés en Afrique du Sud : 10 % des habitants les plus nantis contrôle près de la moitié de la richesse du pays, alors qu'environ 50 % de la population vit dans la pauvreté. Les écarts entre les riches et les pauvres, les Blancs et les non-Blancs, les hommes et les femmes, les régions urbaines et rurales démontrent combien la société sud-africaine est l'une des sociétés les plus inégalitaires du monde.

La majorité noire, systématiquement délaissée sous le régime de l'apartheid, est la plus touchée par la pauvreté, particulièrement les femmes. L'apartheid a mis en évidence le mode de pauvreté fondé sur le sexe dont sont victimes les femmes africaines qui vivent, pour la plupart, confinées aux travaux agricoles et au travail non qualifié dans les régions rurales. En moyenne, les ménages dont la femme est chef de famille disposent

d'un revenu qui représente moins de la moitié de celui des ménages dont l'homme est chef de famille. Les femmes africaines sont aussi celles qui sont les plus touchées par le manque d'accès aux services : elles sont ordinairement chargées d'aller chercher l'eau et le bois pour les ménages ne pouvant bénéficier des commodités de base.

- Le secteur des services représente 65 % de l'économie sud-africaine, le secteur manufacturier, 20 %, et le secteur minier, 6 %.
- Le taux de chômage atteint 40 %, et environ 60 % de la population est sous-employée.
- Selon le recensement de l'Afrique du Sud de 2001, sur 44,8 millions de personnes, les Noirs représentent 75,2 % de la population, les Blancs, 13,6 %, les Métis, 8,6 %, et les Indiens, 2,6 %.
- On estime que 43 % de la population a moins de 19 ans et que 60 % des enfants vivent dans la pauvreté.
- Selon l'indice du développement humain de l'ONU, la population noire du pays occupe le 118^e rang, alors que la population blanche occupe le 18^e rang.

(Statistiques, 2001)

La pandémie du VIH/sida

L'Afrique du Sud compte, en nombre absolu, le plus grand nombre de personnes séropositives et atteintes du sida. À la fin de 2001, on estimait que 20,1 % de la population adulte était infectée par le VIH. Plus de 1 700 nouveaux cas d'infection déclarés chaque jour et la période de temps qui s'écoule entre l'infection et la déclaration de la maladie laissent présager le pire. On prévoit une diminution de l'espérance de vie, passant de 60 ans à 40 ans d'ici 2008.

La pauvreté et l'inégalité sont les causes et les conséquences du VIH/sida. Plusieurs facteurs aggravent ses effets, y compris l'absence de possibilités économiques, le taux de chômage élevé et une migration intensive de la main-d'œuvre.

Ne disposant plus que de maigres ressources, les collectivités s'emploient au prix de beaucoup d'efforts à soigner les malades, à subvenir aux besoins de ceux qui vivent et à venir en aide à un nombre croissant d'orphelins. L'Afrique du Sud est dotée d'un des régimes privés de soins de santé les plus développés d'Afrique, mais son régime de soins de santé publique n'a pas la capacité d'offrir des services à ceux qui ne peuvent en assumer les frais.

Principaux effets

- Le VIH/sida frappe particulièrement les jeunes adultes, réduisant la population active qui est par conséquent plus jeune et moins expérimentée. Selon certaines estimations, au cours des dix prochaines années, la perte d'employés causée par le sida pourrait représenter de 40 % à 50 % de la population active actuelle.

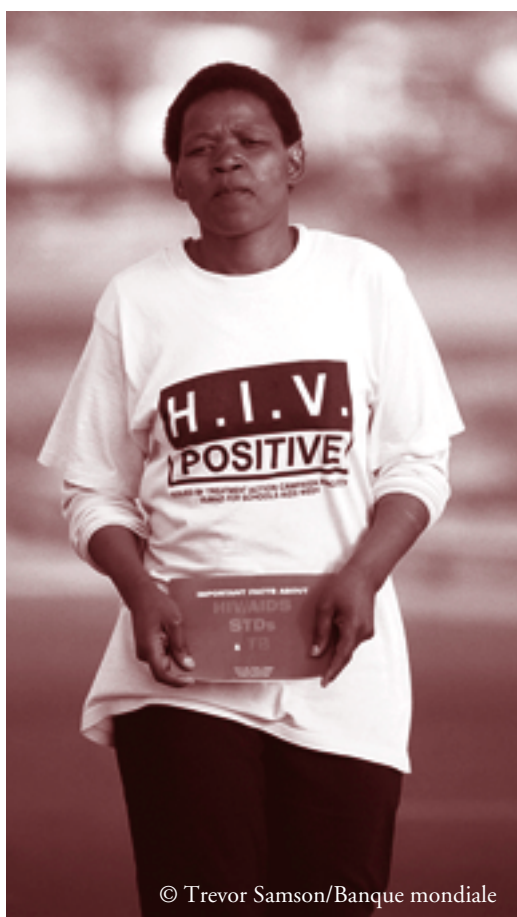
Prévalence du VIH/sida	%
Population totale infectée par le VIH	14,2
Adultes (18-64 ans)	23,4
Hommes adultes	23,3
Femmes adultes	23,5
Femmes en âge de procréation (15-49 ans)	25,9
Jeunes (15-24 ans)	13,7
Garçons	5,8
Filles	21,6

Source : Centre for Actuarial Research, Université du Cap, 2002

- Le secteur de l'éducation perd actuellement quelques-unes de ses meilleures ressources humaines. En 2000, 52 % d'enseignants de plus que la normale ont reçu une formation pour remplacer les enseignants, victimes du sida.
- Les enfants se retrouvent de plus en plus nombreux dans la rue ou comme chefs de famille. En 2001 seulement, on comptait plus de 660 000 orphelins à la suite du décès d'un de leurs parents ou des deux, victimes du sida.
- Les femmes sont les plus exposées au risque d'infection au VIH en raison de facteurs physiologiques, sociaux et économiques. Les jeunes femmes noires et défavorisées sont les plus vulnérables du fait qu'elles ont peu de possibilités économiques et de ressources pour se protéger contre les mauvais traitements et la violence fondée sur le sexe.
- La situation démographique potentiellement explosive que représente la pandémie du VIH/sida influera sur les mécanismes de prestation de services déjà utilisés au maximum de leurs capacités et entravera les réalisations en matière de développement.

Autres défis du développement

Le taux de criminalité de l'Afrique du Sud est l'un des plus élevés du monde, et la violence contre les femmes y est endémique. Les chefs d'entreprises étrangères et nationales citent fréquemment la **criminalité** et l'**insécurité** comme les principaux obstacles à l'investissement et à la croissance.



© Trevor Samson/Banque mondiale

La **migration** des chercheurs d'emploi vers les centres urbains a exercé des pressions considérables dans les secteurs de l'habitation, de l'éducation et de la santé dans de nombreuses villes sud-africaines. Le pays connaît également un exode des cerveaux, le phénomène touchant ses citoyens les plus riches et les plus instruits.

Le **régime foncier** inéquitable gêne considérablement le développement rural. Le problème remonte au système d'apartheid qui a contraint 75 % de la population à vivre sur 13 % du territoire. Ainsi, 60 000 exploitants agricoles blancs occupent aujourd'hui près de 86 % des meilleures terres, alors que 17 millions de Sud-Africains noirs occupent 14 % du territoire, s'accommodant des bantoustans (*homelands*) et des cantons (*townships*) d'autrefois.

La **pollution de l'air** et de l'eau sont à la hausse. L'Afrique du Sud fait partie des 20 pays les plus pollués du monde en raison de sa forte dépendance au charbon comme source d'énergie. Il occupe le troisième rang à titre de pays le plus riche du monde sur le plan de la biodiversité. Malheureusement, les **menaces** qui planent sur la **conservation de la biodiversité** ont récemment augmenté en raison du développement de la foresterie, de l'industrie et de l'agriculture et de l'étalement des régions urbaines.

La **disponibilité** de l'eau est le facteur qui limite le plus la production agricole. La pénurie d'eau, qui risque de s'aggraver, gêne déjà considérablement le développement national. La pluviosité n'est pas uniformément répartie dans le pays. La dégradation des terres et des sols est une autre préoccupation importante.

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

Le gouvernement s'est fermement engagé à réduire les inégalités et la pauvreté. Son programme de développement et de reconstruction de 1995 a joué un rôle crucial dans la création et le renforcement d'institutions engagées dans la lutte contre la pauvreté.



© ACDI/Peter Bennett

Par ailleurs, le programme en faveur de la croissance, de l'emploi et de la redistribution, lancé en 1996, a largement contribué à la stabilisation économique, créant ainsi un climat plus favorable à la promotion du développement.

Malgré son solide engagement, le gouvernement fait face à d'importants obstacles dans sa lutte contre la pauvreté et les inégalités, surtout en raison de capacités limitées. À plusieurs reprises, les ministères n'ont pas utilisé tous leurs crédits budgétaires, même dans les secteurs névralgiques de la santé et de la réforme agraire, n'ayant pu mettre entièrement sur pied les programmes. De plus, il importe de renforcer les capacités aux niveaux provincial et municipal.

Les partenaires sud-africains s'intéressent aux expériences et aux modèles institutionnels canadiens. L'Afrique du Sud considère le Canada comme un précieux allié, en particulier depuis 1994, lorsque le Canada a soutenu le gouvernement démocratiquement élu et contribué à la réussite de sa transition.

POURQUOI L'AFRIQUE DU SUD ?

- À l'intérieur du pays, la pauvreté et les inégalités, aggravées par la pandémie du VIH/sida, entravent les réalisations passées et la stabilité démocratique de l'Afrique du Sud. Pour relever ces défis urgents, l'Afrique du Sud compte essentiellement sur la coopération au développement et les capacités humaines pour assurer la prestation de services à ses citoyens les plus démunis.
- À l'extérieur du pays, l'instabilité et les disparités dans la région sud-africaine sont considérées comme des éléments perturbateurs. Toutefois, en tant que puissance sociale, politique et économique clé sur le continent, l'Afrique du Sud peut contribuer à la coopération et à la stabilité dans la région grâce à son savoir et à son leadership.

CE QUE FAIT L'ACDI

Renforcement des capacités pour lutter contre le VIH/sida

L'ACDI affectera environ la moitié des crédits budgétaires de son programme bilatéral de l'Afrique du Sud pour aider le gouvernement de ce pays et ses partenaires à mettre en œuvre leur plan stratégique de lutte contre le VIH/sida. C'est sur ce plan que reposent tous les plans stratégiques et opérationnels du gouvernement sud-africain et des autres intervenants. Ses domaines

d'intervention prioritaire sont la prévention, le traitement, les soins, et le soutien; les droits juridiques et les droits de la personne; la surveillance, la recherche et l'évaluation.

Les jeunes font partie de la population prioritaire ciblée, notamment pour les activités de prévention. Le plan confirme en outre le besoin d'aborder la question de la vulnérabilité des femmes qui courent un risque accru de devenir séropositives, de contracter le sida ou de subir les conséquences sociales de la maladie.

Le programme de lutte contre le VIH/sida de l'ACDI comprend trois domaines d'intervention :

- **Renforcement de la capacité du secteur de la santé publique à faire face à la pandémie**, en cherchant surtout à améliorer la prestation des services de soins et de traitement du VIH/sida et en soutenant la lutte contre le VIH/sida, notamment grâce aux médicaments antirétroviraux.
- **Renforcement des capacités institutionnelles des organisations non gouvernementales locales et des organisations communautaires**, qui sont souvent les principaux interlocuteurs et chefs de file en matière de soins à domicile et de soins communautaires. Toutefois, nombre d'entre eux n'ont ni les connaissances ni l'accès aux ressources ni la capacité qui leur permettraient de répondre aux urgences sanitaires locales.
- **Soutien de la recherche sur le VIH/sida et partage de l'information** pour aider à mettre en commun les connaissances acquises par l'Afrique du Sud dans le domaine de la recherche et de la collecte de données, ainsi que des démarches adoptées par d'autres pays dans la région pour faire face aux urgences sanitaires.

Amélioration de la gouvernance

L'Afrique du Sud possède les ressources financières nécessaires et la détermination voulue pour combattre la pauvreté, mais ses capacités sont insuffisantes pour fournir des services adéquats à ses citoyens les plus démunis. Le Canada appuie depuis de nombreuses années l'élaboration des politiques sud-africaines dans plusieurs domaines, notamment les principes démocratiques, la bonne gouvernance et la réforme judiciaire. En s'appuyant sur ces expériences positives, l'ACDI aidera l'Afrique du Sud à renforcer sa capacité d'offrir des services à ses populations démunies et vulnérables.



© Trevor Samson/Banque mondiale



© ACIDI/Peter Bennett

L'ACDI établira un Fonds d'assistance technique (Technical Assistance Facility [TAF]) pour le renforcement des capacités, à l'image du présent instrument d'assistance technique, en vue de concentrer ses efforts sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la prestation de services aux personnes démunies. Les initiatives en matière de gouvernance seront axées sur la coopération technique afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes de prestation de services. Le fonds vise à favoriser le renforcement des partenariats entre les institutions canadiennes et sud-africaines.

Toutes les initiatives auxquelles on aura accordé du financement seront sous le leadership des institutions sud-africaines pour maximiser la prise en charge et la durabilité. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, les organisations de la société civile, les institutions du secteur privé et les institutions universitaires de chaque pays pourront former des partenariats à court terme sur le plan du renforcement des capacités. On envisagera des initiatives à long terme dès qu'auront été établis des partenariats durables et des mécanismes de partage des coûts.

Accélération du développement rural

Le rythme accéléré de l'urbanisation des dix dernières années a accentué la dégradation des possibilités économiques dans les régions rurales. Les ménages ruraux de la population noire représentent 71 % des ménages pauvres. Reconnaisant ces problèmes, le ministère national de l'Agriculture a publié son plan stratégique pour l'agriculture sud-africaine en 2001, qui présentait un plan détaillé des services et des interventions de soutien qu'il compte offrir aux petits exploitants agricoles.

On développera également des approches à valeur ajoutée pour mettre en œuvre le programme de l'Afrique du Sud visant à soutenir les nouveaux exploitants agricoles. Pour aider les petits exploitants agricoles, l'Afrique du Sud démontre de l'intérêt pour ce qui est des compétences et des pratiques canadiennes liées aux aspects techniques, organisationnels et éducatifs du développement rural.

Promotion de la coopération régionale

L'instabilité politique, les conflits, l'extrême pauvreté, les crises humanitaires et les mouvements migratoires massifs sont susceptibles de déstabiliser l'Afrique du Sud et la région. En s'appuyant sur les connaissances et le leadership de l'Afrique du Sud, le programme de l'ACDI encouragera les transferts de compétences axés sur la demande, qui sont mutuellement bénéfiques entre l'Afrique du Sud et les pays voisins.

L'ACDI se penchera sur les deux options suivantes en matière de programmation :

- **Appuyer les institutions sud-africaines engagées dans le renforcement des capacités en Afrique du Sud.** En se

fondant sur les projets réussis de l'ACDI en Afrique du Sud, cette option visera à promouvoir ou à amplifier leur dimension régionale et leur rayonnement.

- **Appuyer une initiative sud-africaine dans le cadre d'une institution régionale ou continentale.** L'influence du leadership politique et économique de l'Afrique du Sud est manifeste dans les institutions régionales, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et, au niveau du continent, dans le NEPAD et l'Union africaine.



© ACDI/David Barbour

Intégration de l'égalité entre les sexes, la lutte contre le VIH/sida et l'environnement

En reconnaissant la nécessité d'intégrer l'égalité entre les sexes, la lutte contre le VIH/sida et l'environnement dans toutes les activités de programmation, l'Afrique du Sud et le Canada fixent ainsi les objectifs du cadre de programmation-pays.

L'égalité entre les sexes : La démarche de l'Afrique du Sud en matière de réalisation de l'égalité entre les sexes repose sur son cadre stratégique national pour l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes (*National Policy Framework for Women's Empowerment and Gender Equality*). La politique encourage la pleine participation des femmes au processus de décision afin que leurs besoins ne soient plus négligés, mais pris en compte au moment d'affecter les ressources et de procéder à la planification pour le développement.

Le VIH/sida : Le gouvernement de l'Afrique du Sud s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie multisectorielle incluant la lutte contre le VIH/sida dans tous les secteurs. Tous les plans stratégiques et opérationnels du gouvernement sud-africain et des autres intervenants reposent sur le plan d'action stratégique de lutte

contre le VIH/sida pour l'Afrique du Sud pour 2000-2005 (*HIV/AIDS/STD Strategic Plan for South Africa 2000–2005*).

L'objectif vise à harmoniser les initiatives.

L'environnement : Il existe un plan de réglementation efficace selon lequel les pouvoirs nationaux, provinciaux et municipaux partagent la sphère de compétence en matière de gestion des ressources naturelles

Certains principes de la politique de l'ACDI sur le renforcement de l'efficacité de l'aide sont exposés dans le nouveau programme bilatéral de l'Agence :

- les priorités et les initiatives mises de l'avant par l'Afrique du Sud déterminent la planification et la programmation — on tirera parti des ressources locales;
- des partenariats solides;
- la rentabilité et l'adoption des meilleures pratiques en matière de coopération pour le développement;
- des consultations continues avec la société civile et le secteur privé.

et de l'environnement. Selon la Déclaration des droits du pays, la qualité de l'environnement est un droit fondamental de tous les particuliers. Toutefois, le pays fait face à des difficultés considérables au chapitre de la gestion des ressources humaines et de la protection de l'environnement. Son gouvernement reconnaît la nécessité de prendre en compte les questions environnementales pour que le pays puisse s'engager sur la voie du développement durable.

Le cadre de programmation-pays pour l'Afrique du Sud de 2003-2008 comporte un cadre d'examen du rendement ainsi qu'une analyse et une stratégie d'atténuation des risques. Au cours des prochaines années, l'ACDI et le Trésor public sud-africain suivront de près la programmation en matière de développement. Ils pourront ainsi cerner les nouveaux enjeux, assurer le suivi des programmes et évaluer leur rendement, et veiller à ce que les priorités définies dans le cadre de programmation-pays soient toujours pertinentes.